

Lors de sa réunion du 08 novembre 2018, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Martine LAEMLIN, a pris les décisions suivantes :

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, sans observation, le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2018.

**2) ACQUISITION DE LA PROPRIETE SITUEE AU 14 AVENUE PE LUCAS**

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la vente de la propriété située au 14 avenue Pierre Emile Lucas (section 2 parcelle 22 de 4 ares 93).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**DECIDE** l'acquisition de la parcelle ci-dessus comprenant une maison d'habitation de 81 m<sup>2</sup>

**FIXE** le prix d'achat à 130 000 € (cent trente mille euros)

**3) TRAVAUX DE RENOVATION DU GYMNASSE / SALLE LES GALETS**

M. HATTENBERGER rappelle à l'assemblée qu'une étude de faisabilité avait été confiée à SGA architectes.

Au vu de ces documents, M. HATTENBERGER, propose de faire réaliser les travaux suivants en 2019 dans le gymnase de la salle des galets :

- \*Isolation intérieure et traitement acoustique des murs et des plafonds
- \*Dépose des châssis fixes et remplacement par des ensembles double vitrage
- \*démontage des bancs dans les gradins et remplacement par des sièges baquets
- \*démontage des garde-corps en aluminium et remplacement par des garde-corps en acier thermolaqué

Il s'agit des travaux nécessaires à l'intérieur des locaux, sachant que le gymnase ne pourra pas être utilisée sur une période de 4 mois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la réalisation de ces travaux en 2019

**CHARGE** Mme le Maire de lancer la consultation pour :

- \*une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- \*la maîtrise d'œuvre.

#### **4) LOTISSEMENT « LES NOYERS » / INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC**

M. HUARD rappelle à l'assemblée qu'une convention de rétrocession a été signée entre la commune et la société LTA dans le cadre de la réalisation du lotissement « les noyers ».

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux signé le 26 juillet 2018, M. HUARD propose à l'assemblée d'accepter l'incorporation dans le domaine public, de la voirie et des réseaux dudit lotissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'intégration de la parcelle 82 – section 6 d'une surface de 608 m2 dans le domaine public communal

**CHARGE** Mme le Maire de solliciter le juge du livre foncier afin que ces parcelles soient intégrées dans le domaine public de la commune de Chalampé

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette incorporation.

#### **5) AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2019**

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018 et ce, avant le vote du budget primitif 2019, pour le budget principal de la commune et pour le budget eau/assainissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** la demande de Mme le Maire, pour le budget principal de la commune ainsi que pour le budget eau/assainissement.

#### **6) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Chaque conseiller municipal ayant été destinataire du rapport, Mme le Maire demande s'il y a des remarques quant à ce rapport.

Elle donne quelques chiffres :

Le réseau d'eau potable est de 13,42 km  
Le volume d'eau prélevé est de 279 723 m<sup>3</sup>  
10 analyses d'eau effectuées en 2017 pour un montant de 973 €

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel 2017.**

#### **7) BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT / ADMISSION EN NON-VALEUR**

Mme le Maire explique que Mme Valentini, inspectrice des finances publiques à Ottmarsheim ne parvient pas à récupérer la dette de Mme Holl Astrid et de M. Hohmann Torsten d'un montant de 28,40 € de 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 28,40 € pour le budget eau-assainissement**

#### **8) DEMANDE DE SUBVENTION 2018**

Mme LAEMLIN soumet la demande de subvention du collège Monod à Ottmarsheim, pour des actions pédagogiques en 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**VOTE une subvention de 1 836 € correspondant à un montant de 54 € par élève, pour les 34 enfants de Chalampé inscrits à la rentrée 2018.**

#### **9) PROJET WEUROPE / ENQUETE PUBLIQUE**

Mme LAEMLIN informe l'assemblée qu'une enquête publique sera menée dans la commune du 8 novembre 2018 au 7 décembre 2018. Cette enquête porte sur la demande d'autorisation de défrichement d'une surface de 16,28 ha présentée par la société Rhodia Opérations – site de Solvay à Chalampé.

Mme le Maire demande qu'un renforcement des boisements soit effectué afin de diminuer les impacts sonores. L'évaluation environnementale prévoit comme mesure de réduction de maintenir une lisière d'environ 5 mètres de largeur.

L'épaisseur de cette lisière pourrait être portée à 10 m afin de pouvoir jouer pleinement son rôle.

Cette disposition pourrait être complétée par un renforcement des boisements existants en bordure de la plateforme existante et notamment à proximité des habitations de Chalampé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**EMET un avis favorable au projet de défrichement porté par Solvay sous réserve d'accroître de 5 m supplémentaires la largeur de la lisière boisée prévue le long de la route départementale.**

## 10) PERSONNEL COMMUNAL / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le Maire explique que le tableau des effectifs du personnel communal a été modifié par décision du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2017.

Or dans le cadre du remplacement d'un agent, pour mise à la retraite, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

**Au 1<sup>er</sup> décembre 2018 :**

<b>GRADE</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>		
Attaché	1	1
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	2
Adjoint Administratif	3	1
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>		
Technicien	1	1
Agent de Maîtrise Principal	1	0
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	4
Adjoint Technique	2	1
<b>A.T.S.E.M</b>		
Agent Tech. Spécialisé Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe Ecole Maternelle	2	2

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.**

## 11) PROTECTION SOCIALE / ADHESION A LA CONVENTION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance ;**

**FIXE** le montant de participation pour le risque prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, avec un montant maximum de 480 € par agent et par an ;

**ADHERE** à la convention de participation pour le risque prévoyance, qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) ;

### **12) PERSONNEL COMMUNAL / CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE**

Mme le Maire informe l'assemblée que plusieurs départs à la retraite sont annoncés dans les prochaines années, et aucune délibération n'a été prise quant à un cadeau de départ pour les membres du personnel.

Elle propose de fixer la valeur du cadeau en tenant compte du nombre d'années de service effectuées dans la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer à 30 € par année d'ancienneté, la valeur du cadeau de départ à la retraite pour tout agent de la commune.

### **13) AVENANT N°2 AU BAIL DE ORANGE**

Mme le Maire explique à l'assemblée qu'un bail a été signé entre Orange et la commune le 15 novembre 2013 dans le cadre de l'implantation d'équipements techniques rue de Rumersheim.

L'avenant n°2 porte sur la mise à disposition d'un abonnement forfait d'un montant mensuel de 24.99 € TTC pendant toute la durée du bail et ses renouvellements.

Il s'agit donc d'un abonnement gratuit pour la ligne téléphonique de l'atelier municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant n° 2**

### **14) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Mme le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner relative à la maison d'habitation située section 7 – parcelles 88/43 et 100/43 de 13 ares 09.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**RENONCE** au droit de préemption pour la demande ci-dessus

## 15) DIVERS

- ☞ Mme le Maire fait un point sur la réunion publique ayant eu lieu le 22 octobre 2018 en présence des directeurs de SOLVAY et de BOHN.  
M. FREY regrette le manque de participation de la part des habitants.
- ☞ Mme le Maire informe l'assemblée de la parution de l'offre d'emploi relative au recrutement d'un agent polyvalent des espaces verts.
- ☞ Mme le Maire explique à l'assemblée que la compétence « extrascolaire » de l'ancienne CCPFRS n'est pas reprise par M2A. Cependant des attributions de compensation seront versées aux 6 communes.  
En accord avec les 5 communes de l'ancienne CCPFRS, cette compétence est confiée à la SPLEA.  
Mme LAEMLIN souligne que la part financière des parents ne représente que 20,58 % des dépenses (51 % à la charge de M2A et 28,42 % à la charge de la CAF).
- ☞ Mme LAEMLIN donne lecture du courrier de M. le Préfet du Haut-Rhin en date du 15 octobre 2018 relatif à la sécurité au sein de l'établissement « CAC d'Ottmarsheim »  
Une réunion d'informations a été organisée le 7 novembre 2018 à Chalampé pour les élus de Chalampé et de Bantzenheim en présence des responsables de la CAC.  
3 inspections du site ont été effectuées par la DREAL en février 2018, août et septembre 2018.
- ☞ Mme LAEMLIN regrette que Mme le Maire de Mulhouse ait quitté la salle lors du conseil d'agglomération M2A du 5 novembre 2018. « Ce n'est pas comme cela qu'on avance »  
Le conseil Municipal apporte tout son soutien à M. JORDAN, Président.
- ☞ La lettre de remerciements de l'APAMAD et de l'APALIB est diffusée à l'assemblée.
- ☞ Le bilan d'activités de la brigade verte pour le mois de septembre 2018 est diffusé à l'assemblée.
- ☞ Mme le Maire évoque la réunion du 29 octobre 2018 avec l'AURM relative au programme d'aménagement du quartier du ruisseau. Le projet prévoit la construction d'une trentaine de logements de typologie variée :
  - \*3 collectifs en accession,
  - \*6 à 8 maisons individuelles jumelées en accession
  - \*une « maison commune » est à envisager dans les réflexions.La prochaine réunion est fixée au lundi 26 novembre 2018 à 16 h 30. Les conseillers municipaux sont cordialement invités.
- ☞ Mme FLAUSSE informe l'assemblée que pour la fête de Noël des enfants des écoles, des livres et une collation seront financés par la commune ainsi que le spectacle de fin d'année le 21 décembre 2018.
- ☞ Les pères Noël à moto se rendront à la salle des galets le 8 décembre 2018 vers 16 h 15 et viendront saluer les personnes âgées lors de leur fête annuelle.
- ☞ Mme FLAUSSE invite le groupe de travail pour la réalisation d'une plaquette à destination des personnes âgées à la réunion du 29 novembre 2018 à 18 h à la mairie.

- ☞ M. Clément informe l'assemblée de la réception organisée le vendredi 30 novembre 2018 à 18 h 30 pour le démarrage des illuminations le long de la digue. Les enfants de l'école maternelle viendront chanter.
- ☞ La distribution des colis aux personnes âgées se fera le mercredi 5 décembre 2018 à partir de 16 h. Les élus disponibles sont priés d'en informer rapidement M. CLEMENT.
- ☞ La réception des vœux est prévue à la salle des galets le mercredi 9 janvier 2019 à 19 h.
- ☞ M. HUARD informe l'assemblée que la réception des travaux a été prononcée dans le cadre du prolongement de la rue de Rumersheim.
- ☞ Mme COTTER informe l'assemblée qu'elle a transmis un message à M. Jordan, Président M2A, en lui demandant de venir expliquer la hausse des taxes foncières.  
  
Elle souhaite disposée des gobelets réutilisables de l'ancienne CCPFRS pour les fêtes organisées dans les écoles.
- ☞ La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 10 décembre 2018 à 20h00.